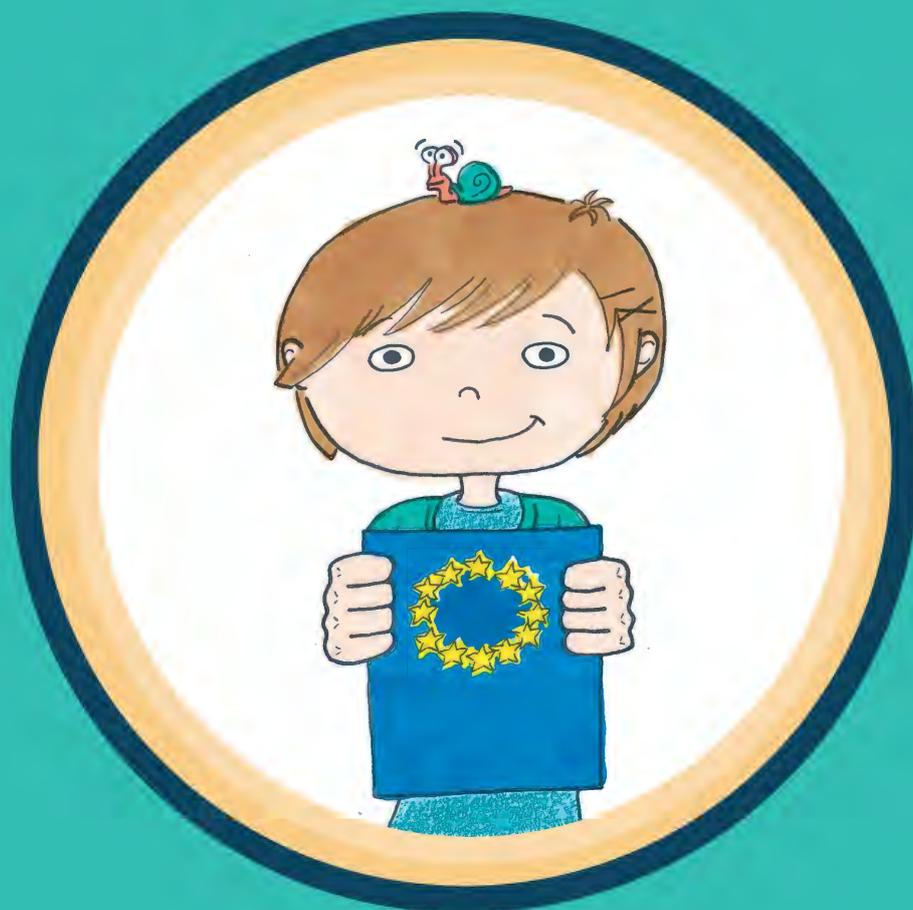


**À L'INITIATIVE DE L'ALLIANCE DES AVOCATS POUR LES DROITS DE L'HOMME
SOUS LA DIRECTION DE LA CLINIQUE JURIDIQUE EN DROIT DES LIBERTÉS
DE L'UNIVERSITÉ GRENOBLE ALPES**

ALEXIS EST UNE FILLE



PETIT MANUEL DES DROITS DES ENFANTS TRANSGENRES

**ÉCRIT PAR CHARLOTTE BUTILLON, MEGANE CLAIR,
MARIE LESIMPLE, ROSANNA MONGELLI, STÉPHANE PERREAU
ILLUSTRÉ PAR ANNABELLE DUMOUTET**

ALEXIS EST UNE FILLE

PETIT MANUEL DES DROITS DES ENFANTS TRANSGENRES

**ÉCRIT PAR CHARLOTTE BUTILLON, MEGANE CLAIR,
MARIE LESIMPLE, ROSANNA MONGELLI, STÉPHANE PERREAU
ILLUSTRÉ PAR ANNABELLE DUMOUTET**

AVEC LE SOUTIEN DE :



financé par
IDEX Université Grenoble Alpes

SOMMAIRE

- PAGE 6 -

Avant propos

- PAGE 8 -

Glossaire

- PAGE 9 -

La Convention européenne des droits de l'Homme

- PAGE 12 -

Le changement de prénom

- PAGE 22 -

Les traitements médicaux

- PAGE 30 -

La discrimination

- PAGE 44 -

Le changement d'état civil

- PAGE 52 -

Lettre ouverte

- PAGE 54 -

Répertoire utile !

AVANT-PROPOS

Chères lectrices, chers lecteurs,

Cette bande dessinée est le fruit d'un travail élaboré par des étudiant.e.s en droit, afin de sensibiliser les enfants sur la question de la transidentité. Évidemment, elle s'adresse à tous les enfants, qu'ils ou elles soient directement concerné.e.s ou non par la question.

Elle est également destinée aux parents, professeur.se.s, médecin.e.s et à toutes les personnes qui les entourent et les accompagnent dans leur développement et la recherche de leur identité.

LA TRANSIDENTITÉ, QU'EST-CE QUE C'EST ?

D'un point de vue psychologique, l'**identité de genre** est une perception de soi, la conviction intime qu'a une personne d'être un homme ou une femme.

La **transidentité** est le fait d'avoir une identité de genre différente du genre assigné à la naissance. Cela signifie qu'une personne née avec un sexe masculin ne se reconnaît pas comme un homme mais comme une femme, et inversement.

Les personnes qui ressentent une telle inadéquation entre leur corps et leur identité sont des **personnes transgenres**.

Avant tout, il s'agit d'un outil d'information sur les droits des personnes transgenres et de sensibilisation aux difficultés qu'elles peuvent rencontrer. En effet, dans notre société, la transidentité est encore mal comprise et le manque d'information peut donner lieu à des situations d'incompréhension de la part des proches et d'ignorance des droits fondamentaux dont les personnes disposent.

Ainsi, en mettant en lumière ces droits, au travers de quelques scénarios et illustrations, nous espérons pouvoir apporter un soutien aux enfants concerné.e.s, à leur entourage et, plus encore, intéresser un public plus large. Il s'agit de rappeler que le respect et la compréhension sont essentiels pour qu'aucun.e enfant ne se sente seul.e dans ce monde caractérisé par une diversité extraordinaire.

En espérant que cette bande dessinée servira tant de divertissement que d'éclaircissement, nous remercions toutes les personnes qui nous ont permis de concrétiser ce projet : l'Alliance des Avocats pour les Droits de l'Homme (AADH) et la Clinique juridique en droit des libertés (Clinidroit) d'en avoir été les initiatrices ; Anca Ailincai, professeuse en droit public à l'Université Grenoble Alpes (UGA) et directrice de la Clinique juridique, pour son investissement continu ; Anne-Sophie Brun-Wauthier, enseignante-chercheuse en droit privé à l'UGA, et Loïc Bret, doctorant en droit à l'UGA, qui ont supervisé notre travail ; les différent.e.s professionnel.le.s que nous avons rencontré.e.s et qui ont partagé.e.s leur savoir ; les personnes concernées qui ont accepté de nous parler de leur vécu ; l'association Acceptess-T et Maître Mila Petkova pour leur soutien, et Mathieu de Jouvancourt, pour ses conseils et son aide précieuse à la mise en page.

Les rédacteurs et rédactrices

Charlotte BUTILLON, Megane CLAIR,
Marie LESIMPLE, Rosanna MONGELLI, Stéphane PERREAU

L'illustratrice

Annabelle DUMOUTET

GLOSSAIRE

SEXE :

Il s'agit de la combinaison des caractéristiques corporelles d'une personne incluant les chromosomes, les hormones, les organes reproducteurs, l'appareil génital (pénis, vagin) ainsi que les caractéristiques sexuelles secondaires (telles que les seins ou la pilosité). Contrairement au genre, il s'agit de désigner la masculinité ou la féminité sous un angle biologique ou anatomique. Le médecin se fonde principalement sur le sexe physique de l'enfant lors de sa naissance pour déterminer son sexe à l'état civil. La Cour européenne des droits de l'Homme distingue le « sexe biologique » du « sexe psychologique ». Le « sexe psychologique » est celui auquel la personne a le sentiment d'appartenir réellement, quel que soit son « sexe biologique ».

GENRE :

Le genre désigne le sentiment d'appartenance des individus à une identité féminine, masculine ou autre. Le genre ne se réduit pas au sexe biologique ; il renvoie aussi à l'identité et/ou à l'expression de genre. Une personne peut donc tout à fait être née avec un sexe biologique masculin et s'identifier socialement comme une femme (ou inversement).

EXPRESSION DE GENRE :

L'expression de genre renvoie aux manifestations physiques et sociales de son identité de genre, telles que l'habillement, le discours, le marqueur de sexe ou l'apparence. Il s'agit d'un aspect culturel du genre.

IDENTITÉ DE GENRE :

L'identité de genre désigne le sentiment profond qu'a une personne de s'identifier à un genre.

TRANSIDENTITÉ :

La transidentité désigne le fait d'avoir une identité de genre différente du genre assigné à la naissance. Une personne née homme ne se reconnaît alors pas sous cette identité et se sent femme, ou inversement.

TRANS/TRANSGENRE :

Personne qui ne s'identifie pas dans le genre qui lui a été assigné à la naissance (féminin ou masculin).

TRANSPHOBIE :

La transphobie est le fait de rejeter, de discriminer ou encore d'être violent envers les personnes transgenres.

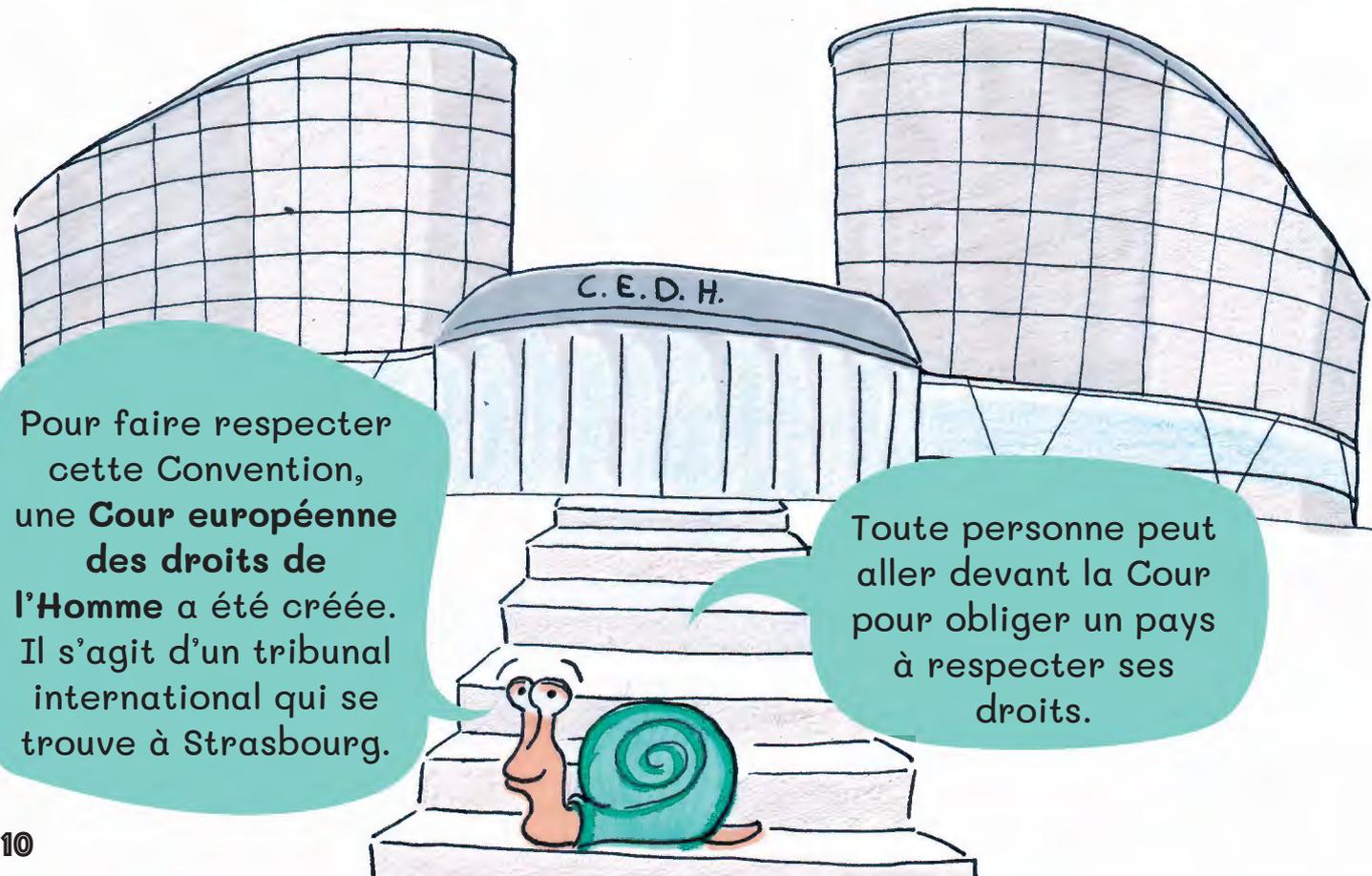


**LA CONVENTION
EUROPÉENNE
DES DROITS
DE L'HOMME**



La Convention européenne des droits de l'Homme est un texte qui contient des règles que la France doit respecter, ainsi que quarante-six autres pays (tels que l'Allemagne, l'Espagne ou encore la Russie).

Elle est composée d'une liste de droits que chacun d'entre nous doit pouvoir exercer, comme le droit de se marier, le droit de ne pas être maltraité, ou encore le droit de voir sa vie protégée.



Pour faire respecter cette Convention, une **Cour européenne des droits de l'Homme** a été créée. Il s'agit d'un tribunal international qui se trouve à Strasbourg.

Toute personne peut aller devant la Cour pour obliger un pays à respecter ses droits.

LA COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

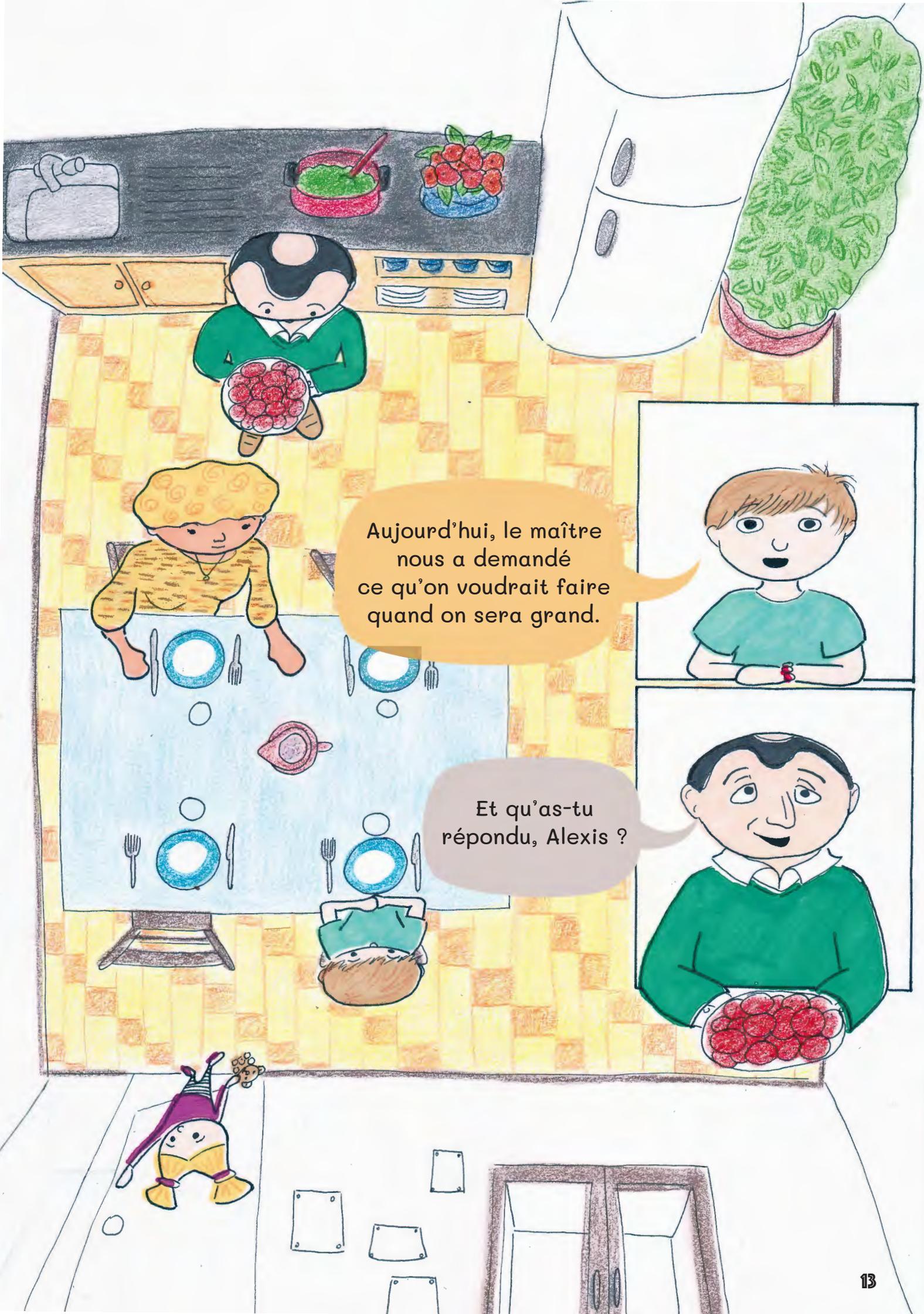
La Cour est composée de 47 juges
représentant les différents pays
qui ont signé la Convention



Si la Cour européenne des droits de l'Homme constate, par exemple, que la France ne respecte pas la Convention, elle pourra la condamner. Seule la France sera punie mais tous les autres pays devront prendre connaissance de la décision et la respecter. C'est ce que l'on appelle **la jurisprudence.**



LE CHANGEMENT DE PRÉNOM



Aujourd'hui, le maître nous a demandé ce qu'on voudrait faire quand on sera grand.

Et qu'as-tu répondu, Alexis ?



Que plus tard, je serai
une dame !

Quelle drôle
d'idée
mon chéri ?!



Je crois qu'au fond de moi
je suis une fille,
comme ma petite sœur...



Mais comment est-ce possible ? Qu'est-ce qu'on peut faire ?



Vous pourriez m'appeler Alexia par exemple, et dire « elle » quand vous parlez de moi.



Alexia...
Oui c'est joli !
On peut essayer.
Il faut qu'*il* se
sente lui-même.



ELLE !

Tu sais,
si pour toi c'est une évidence,
pour nous c'est tout nouveau.
Pardon si nous sommes
maladroite.s.
Cela ne change pas l'amour que
nous avons pour toi.

Il faut que
tu nous laisses
le temps de nous
adapter.
Nous ferons
attention,
promis !

Un grand frère ou une grande
sœur, ça ne change rien.
Moi plus tard je voudrais
être comme toi !



Tu sais, tu risques de rencontrer cette situation un peu partout, et pas seulement à la maison.

D'autres personnes, à l'école ou ailleurs, t'appelleront encore Alexis.



Tu peux essayer de trouver des solutions en expliquant à ton entourage ce que tu ressens.

N'hésite pas à en parler autour de toi, à des adultes, à tes camarades, à des personnes avec qui tu te sens à l'aise et en confiance !

Pour changer de prénom sur ses papiers d'identité, Alexia doit se rendre **à la mairie** de son lieu de résidence ou de naissance.

Il n'est pas possible de changer de prénom sans raison particulière. Il faut avoir un intérêt légitime : expliquer pourquoi il est aussi important pour la personne de changer de prénom.

Dans son cas, Alexia devra faire comprendre qu'elle veut protéger son **droit à l'identité et à l'autodétermination**. Elle veut que son prénom corresponde à son identité : c'est-à-dire être une fille.

Le changement de prénom n'est pas irréversible. Alexia pourra toujours le modifier par la suite, si elle le souhaite.



LE SAVAIS-TU ?

L'article 8 de la Convention européenne des droits de l'Homme prévoit que toute personne a droit au respect de sa vie privée et familiale. La Cour a déduit de cet article un droit de protéger son identité.

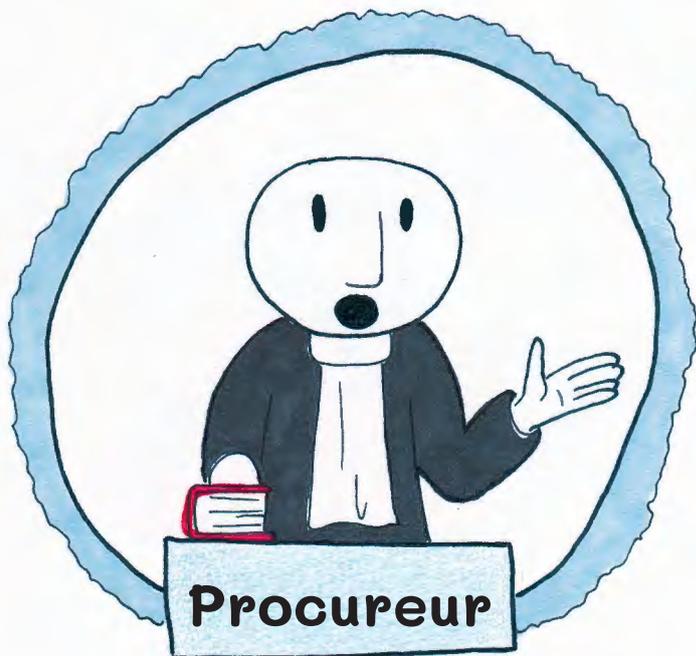
Plus généralement, la Cour protège **le droit à l'autodétermination** qui est le droit pour toute personne de définir sa propre identité, d'exprimer ses préférences et d'être libre de ses choix.

Par exemple, c'est le droit de changer de prénom, ou encore le droit de définir son identité de genre, ce qui signifie qu'un individu peut se reconnaître comme un homme ou comme une femme.



Tant qu'Alexia a moins de 18 ans, ses parents peuvent faire la demande de changement de prénom auprès de l'Officier d'état civil, c'est-à-dire **le maire**.

Si elle a plus de 13 ans, son consentement est nécessaire. Quand elle aura plus de 18 ans, elle sera majeure et pourra faire les démarches toute seule.

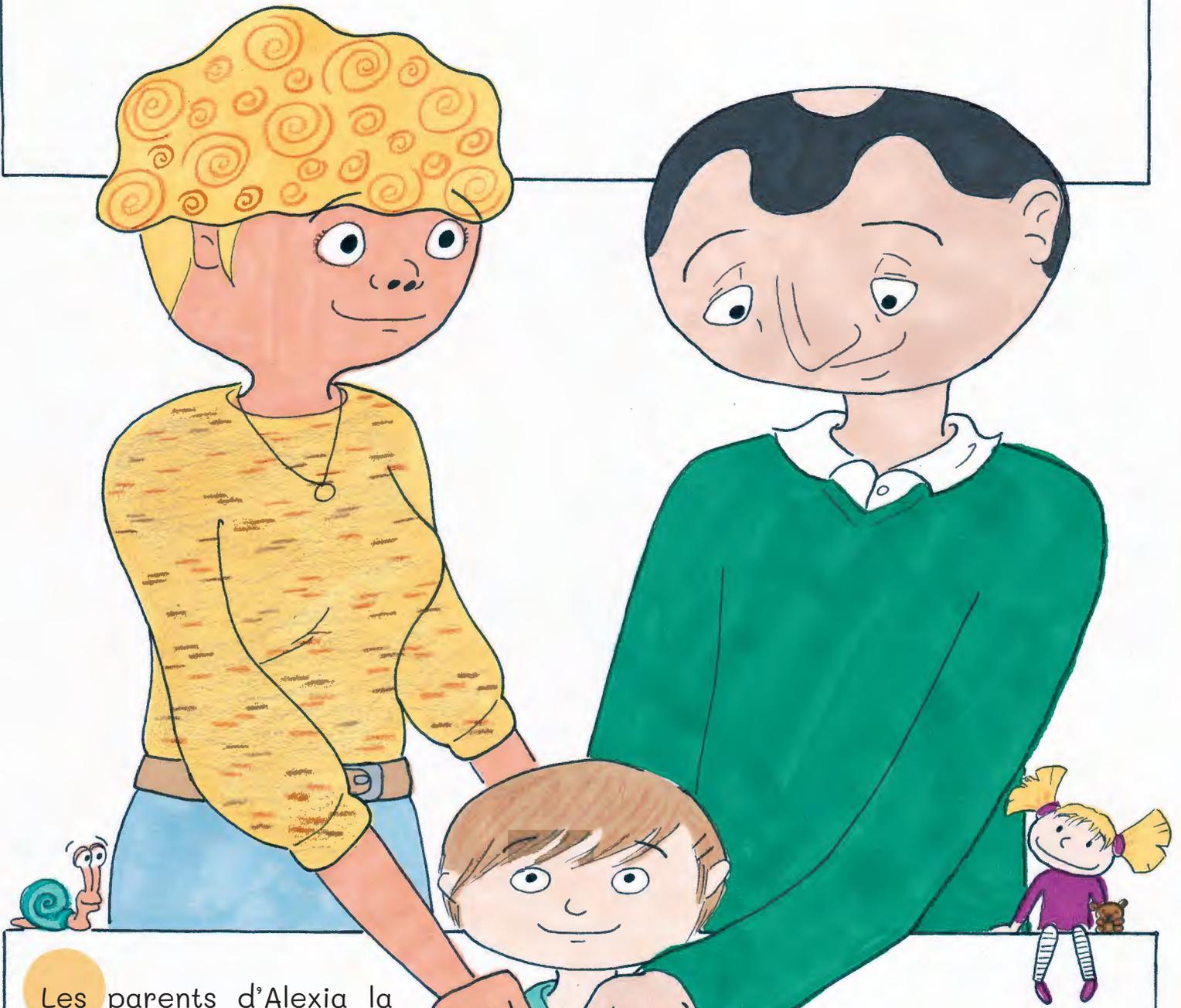


Si l'officier d'état civil estime que la demande d'Alexia ne repose pas sur un intérêt légitime, il pourra demander l'avis à un magistrat : **le procureur de la République**.

Si le procureur s'oppose, ses parents pourront saisir **le juge aux affaires familiales**. Ils lui demanderont d'autoriser le changement de prénom.



Alexia a besoin de l'aide de ses parents parce qu'elle est mineure. Les enfants mineurs ne peuvent pas prendre de décision seuls. Ils ont besoin de l'accord de leurs parents ; c'est ce que l'on appelle **l'autorité parentale**.



Les parents d'Alexia la soutiennent, mais ça n'est pas toujours le cas.

En cas de conflit, une tierce personne désignée par le juge peut intervenir pour assurer la protection des intérêts de l'enfant. Il s'agit d'un **administrateur** ou d'une **administratrice ad hoc**.

Sinon, il faudra que l'enfant attende d'avoir 18 ans pour prendre seul.e les décisions qui le ou la concernent.



XIAN
 LOUISE
 MALCOLM
 KEIKO
 GRACIELLA
 RAMZY
 MILA
 JASON
 KEITH
 KEITH
 YASMINE
 ROSE
 KARYN
 GLADIS
 TOM
 CORANTIN
 HASNA
 HABIBE
 HOSHI
 LORÉLIE
 VLADIMIR
 CORA
 MOHAMMED



NOAH
 LINÈS
 IVAN
 TATIANA
 YASSINE
 TAO
 LIV
 AUDE
 YVES
 ADELICE

 **En Allemagne**, comme en France, il n'y a pas d'âge minimum pour changer de prénom.

 **Au Royaume-Uni**, on peut changer de prénom tout seul à partir de 16 ans, sans aucune formalité.

 **En Belgique**, on peut changer de prénom à partir de 12 ans, avec l'accord des parents.

CHLOÉ
 FATIMA
 YANA
 GAÏA
 JOAQUIM
 MALVIN
 JAZIL
 ZOÉ
 NEIL
 MAGNUS
 HAMIMA
 YUAN
 JOCELIN
 LOLA
 ARTHUR
 DAHLILA
 ILLYANA



LEOPOLD
 AYAME
 GORAN
 HANNANE
 JEMILA
 MEGANE
 MIN
 AMAURY
 RYAN
 RYAN
 AMBRE
 HAYA
 KARL
 LINDSAY
 SUSIE
 SLIMANE
 GINGER
 SACHA
 BAO



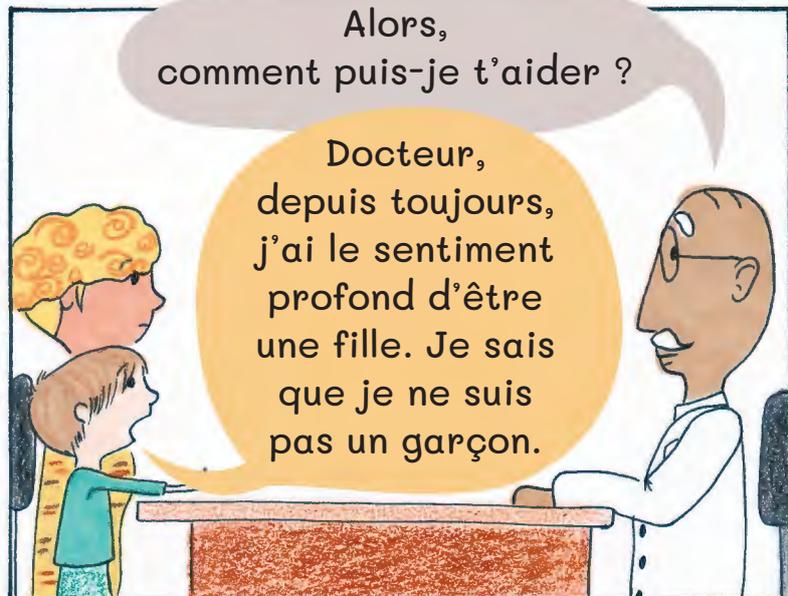
ISAO
 NOLAN
 GERTA
 HENRI
 BRICE
 LILOU
 NING
 KAORI



LES TRAITEMENTS MÉDICAUX

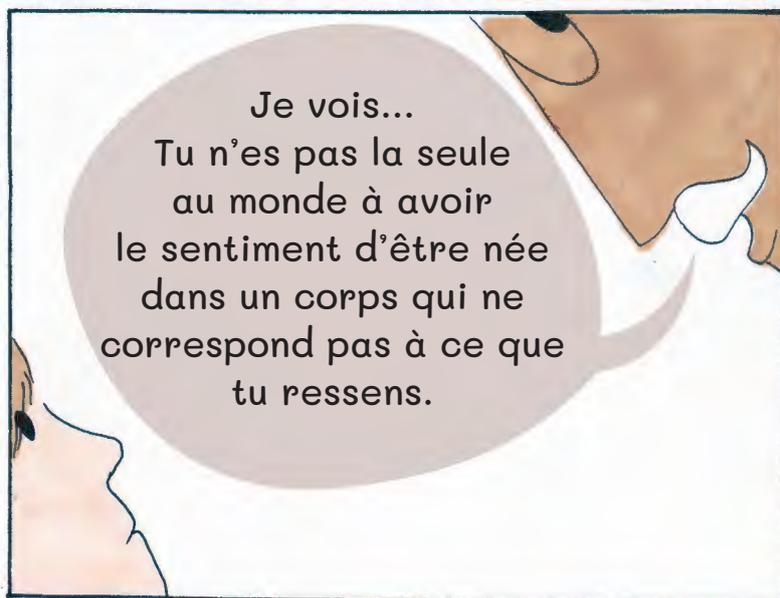


C'est à toi Alexis !



Alors, comment puis-je t'aider ?

Docteur, depuis toujours, j'ai le sentiment profond d'être une fille. Je sais que je ne suis pas un garçon.



Je vois...
Tu n'es pas la seule au monde à avoir le sentiment d'être née dans un corps qui ne correspond pas à ce que tu ressens.



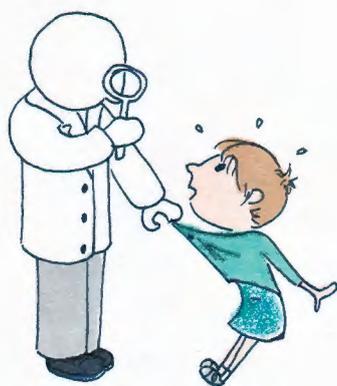
Il faut savoir que ce n'est pas une maladie. Mais je suis là pour t'accompagner autant que tu le souhaites.



Quand tu seras un peu plus grande, il sera possible, à l'aide de traitements voire d'opérations, de modifier certaines caractéristiques physiques.

Attention !

Il faut qu'à tout moment, les gens autour de toi, et donc aussi les médecins, aient ton **consentement** pour pouvoir t'ausculter. Tu peux dire non à tout dès que tu te sens mal à l'aise.

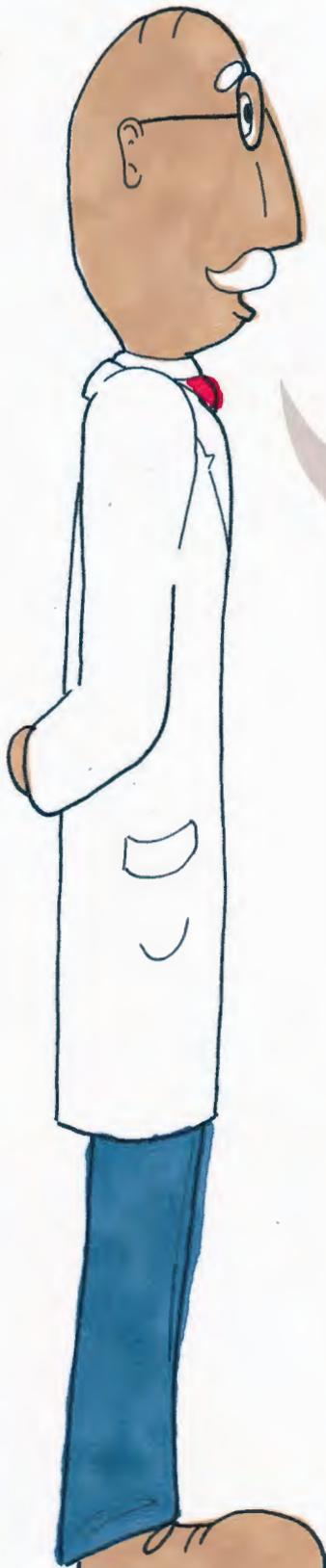


Le consentement est essentiel pour tout traitement médical !

Selon l'**article 12 de la Convention internationale des droits de l'enfant**, Alexia a le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant. Ses opinions doivent être prises en considération en fonction de son âge et de sa maturité.

À tout moment de la vie, **l'intégrité physique et psychique doit être respectée**. Cela signifie que personne ne peut décider à la place d'Alexia qui elle est. Elle seule peut prendre les décisions la concernant, avec l'accord de ses parents.





Ça veut dire que c'est moi qui décide ?

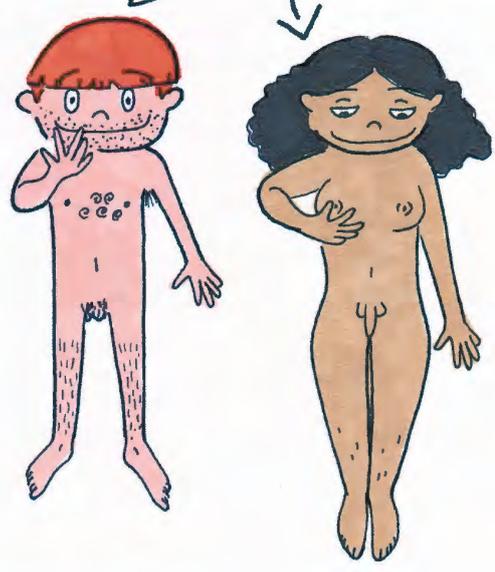
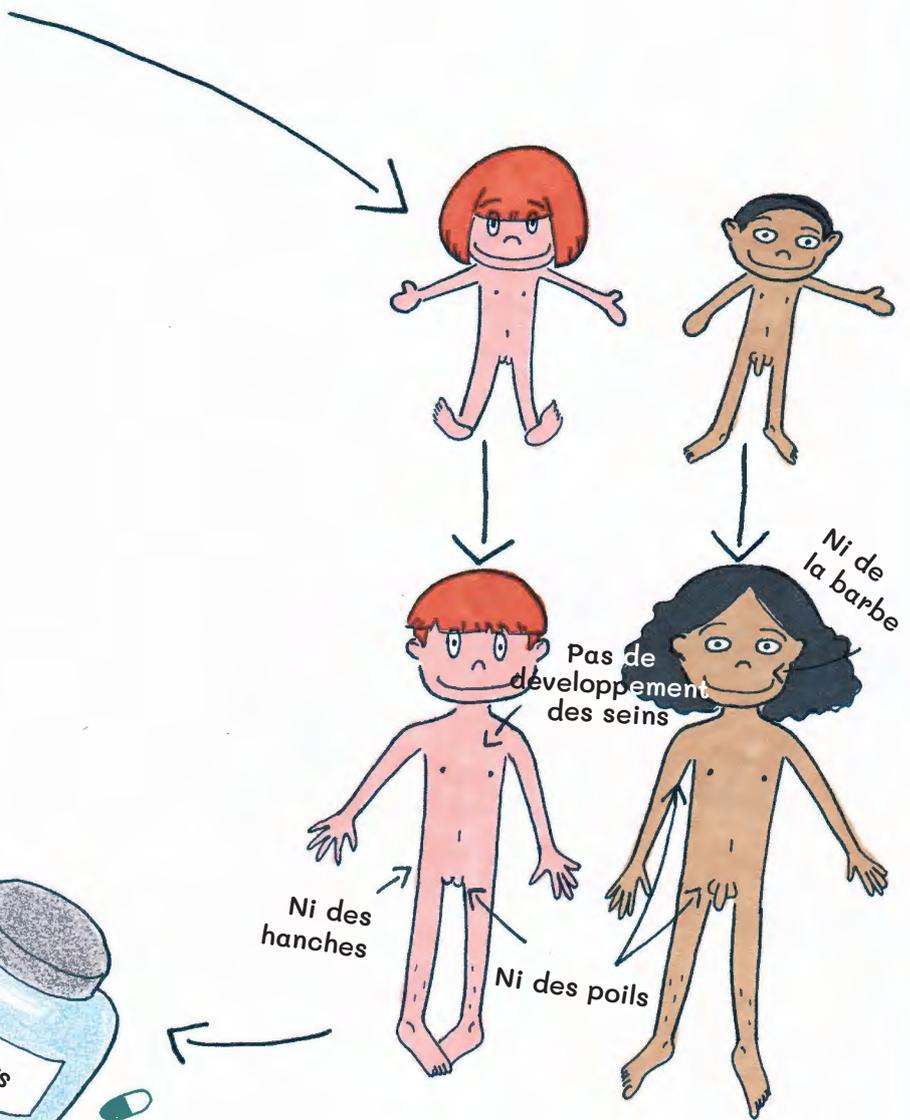
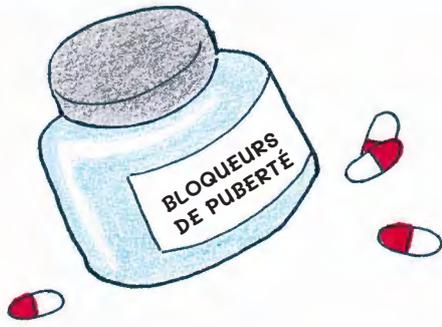
Oui, dès que tu seras majeure. En attendant, il faut que tes parents, ou que l'administrateur ou l'administratrice *ad hoc* désigné.e pour te représenter, donnent leur consentement.

Mais ton avis est toujours important !



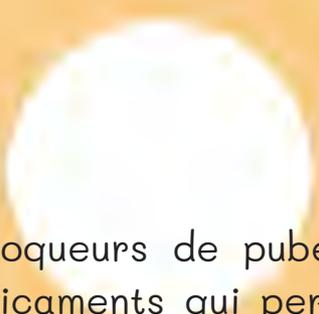
Papa, Maman, j'ai besoin de votre soutien !







Si Alexia est sûre de vouloir changer son corps pour qu'il corresponde au genre avec lequel elle s'identifie, il est possible pour les médecins de lui donner des « **bloqueurs de puberté** ».



Les « bloqueurs de puberté » sont des médicaments qui permettent de retarder le début de la puberté, comme par exemple le développement des seins chez les femmes, ou la poussée de la barbe chez les hommes.

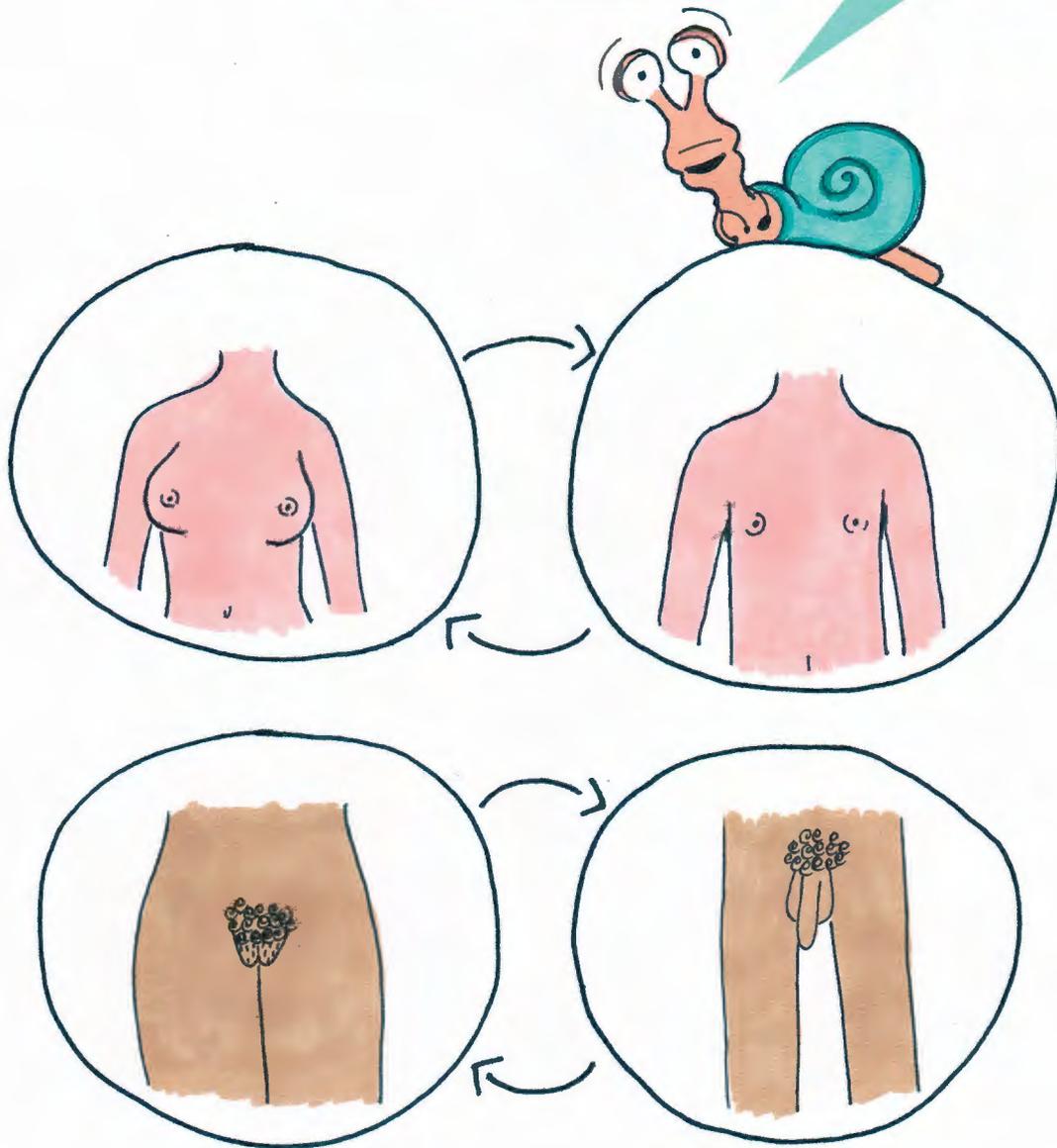


Lorsqu'elle aura dépassé ce stade, des **hormones** permettront de lui donner les caractéristiques du corps avec lequel elle s'identifie.

Une hormone est une substance dans le sang qui agit sur le fonctionnement de certains organes.

Un tel traitement doit être fondé sur un sentiment clair et constant que son identité ne correspond pas à son corps.

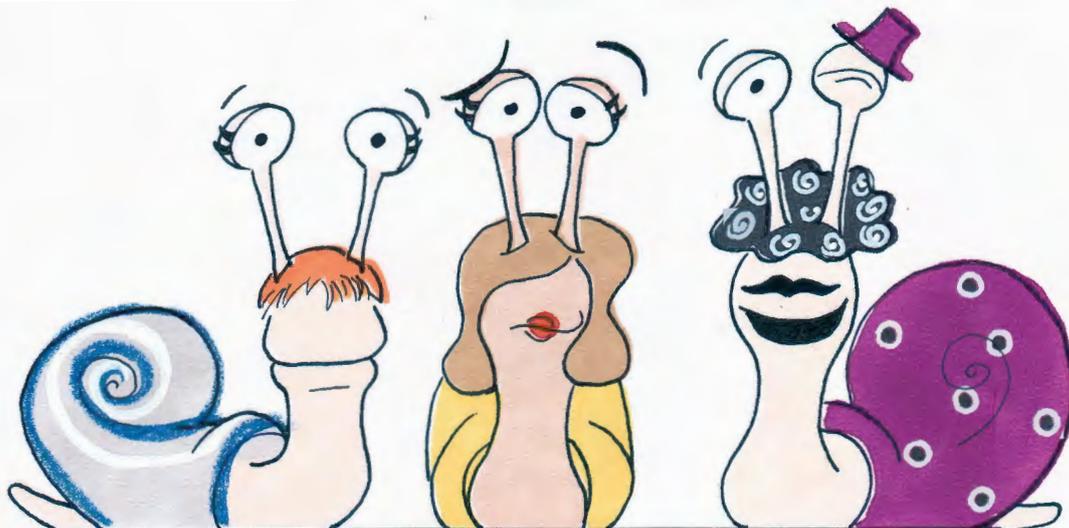
Des médecins spécialistes, comme le psychiatre par exemple, seront là pour accompagner Alexia et donner leur avis sur la situation.



Des opérations telles que la modification des organes génitaux ou l'ablation des seins sont possibles, mais toutes les personnes transgenres n'éprouvent pas le besoin de le faire. Cela dépend d'un choix personnel.

Les opérations **ne sont pas obligatoires** pour obtenir le changement de son sexe sur les papiers d'identité. Si elles ont lieu, elles sont prises en charge par l'assurance maladie, c'est-à-dire qu'elles sont remboursées.





Les traitements visant à bloquer la puberté sont notamment proposés aux **Pays-Bas**, aux **États-Unis** ou au **Canada**.



Seuls quelques rares pays dans le monde ont des lois autorisant les enfants mineurs à réaliser des opérations chirurgicales pour une transformation de leur apparence, sous certaines conditions. Il s'agit de **l'Espagne**, de **l'Australie**, des **Pays-Bas** et de **l'Allemagne**.





LA DISCRIMINATION



Hé, tu n'es pas dans les bonnes toilettes. Ici, ce n'est pas pour les garçons mais pour les filles !!!



Bah non, tu fais pipi debout !



Mais je suis une fille !!



Laissez-la ! Elle a le droit d'aller dans ces toilettes, elle ne fait rien de mal !



Merci...



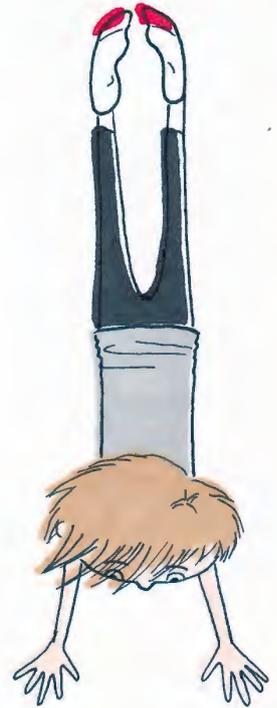
Qu'est-ce qu'il se passe ici ?



Elles ne veulent pas qu'Alexia fasse pipi ici !



Alexia peut très bien utiliser ces toilettes. Alexia, si tu as encore des soucis avec tes camarades, viens me voir. On en discutera et on trouvera une solution.



Peu de personnes peuvent comprendre ce que vit Alexia. Pour la majorité des enfants, il n'y a pas de différence entre le sexe biologique et celui dans lequel ils se reconnaissent.

Alexia va donc rencontrer de nombreuses personnes qui seront surprises, voire inquiètes.



Si cela lui cause des problèmes,
elle pourra en parler à un adulte,
ou à toute autre personne
de confiance,
qui l'aidera à trouver une solution.





Alexia, j'ai entendu dire que tu avais des problèmes avec les autres élèves de l'école.

Oui, Madame... Elles sont méchantes avec moi.



Je prends très au sérieux ces intimidations, je ne veux pas que cela se reproduise. Tes camarades ne sont pas forcément méchantes, mais elles ignorent ce que tu vis.

Nous allons mettre en place des toilettes mixtes au sein de cette école.



Nous allons aussi organiser un atelier de sensibilisation en classe. Il faut que tes camarades apprennent à t'accepter comme tu es, Alexia.





LA DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN

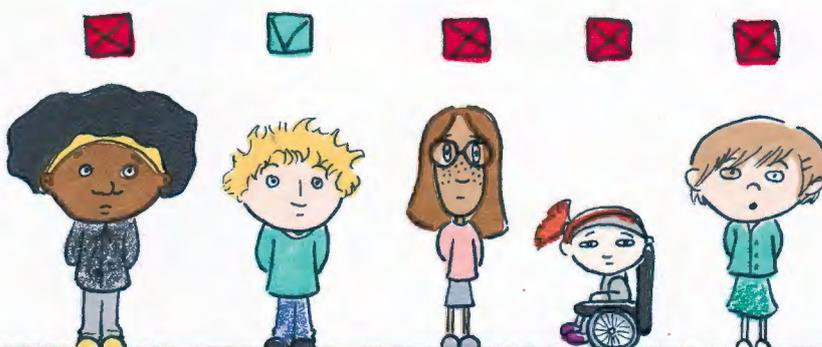


Selon l'article 6 de la **Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen** adoptée pendant la Révolution française, la loi doit être la même pour toutes et tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse.

Tous les citoyens et toutes les citoyennes sont, par principe, égaux. Lorsque l'égalité entre les individus n'est pas respectée, sans justification convenable, on dit alors qu'il y a une **discrimination**.



La discrimination,
c'est le fait de traiter
différemment des personnes
placées dans la même situation
en fonction de l'origine nationale
ou sociale de l'individu,
ou en fonction de sa couleur de
peau, de son sexe, de son identité
de genre, de son orientation
sexuelle, de sa langue,
de sa religion, etc.

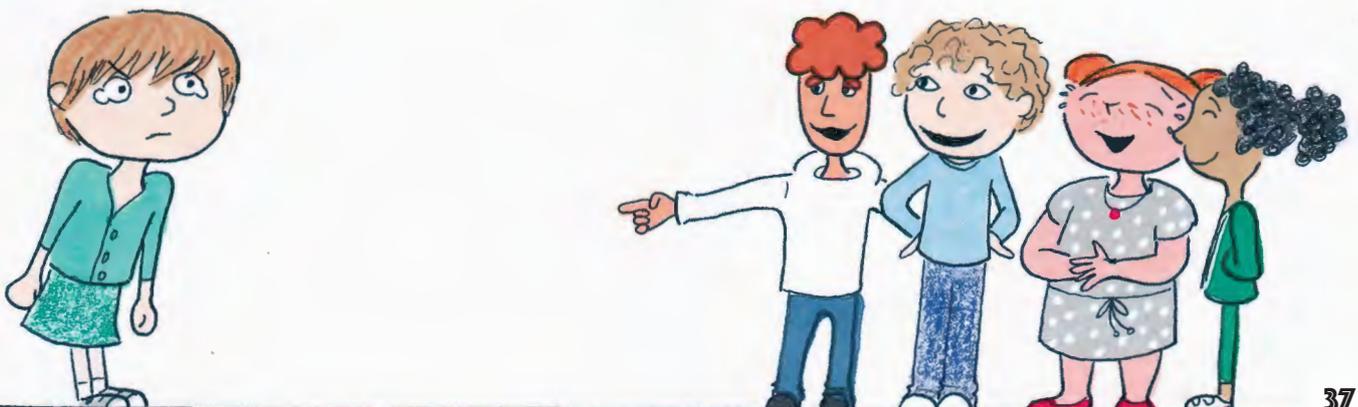


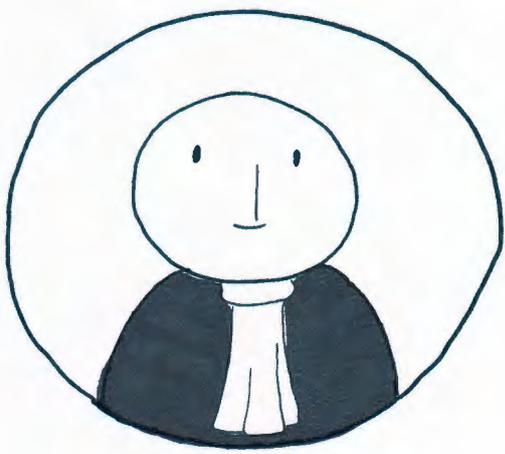
Plusieurs textes interdisent les discriminations, comme **le Code pénal français** ou encore **l'article 14 de la Convention européenne des droits de l'Homme**.

Quand la discrimination concerne une personne transgenre, on parle, dans le langage courant, de **transphobie**.



Si une personne se fait embêter parce qu'elle ne s'habille pas comme les autres enfants, et que ceux-ci ont des paroles volontairement méchantes envers elle, on dit que ce sont des **injures**. Il faut alors en parler aux parents à un professeur ou à une professeure.





Si la discrimination ou les injures ne s'arrêtent pas, il est possible de porter plainte pour qu'**un juge** punisse de tels comportements. Il faut qu'elles comprennent qu'elles agissent mal.

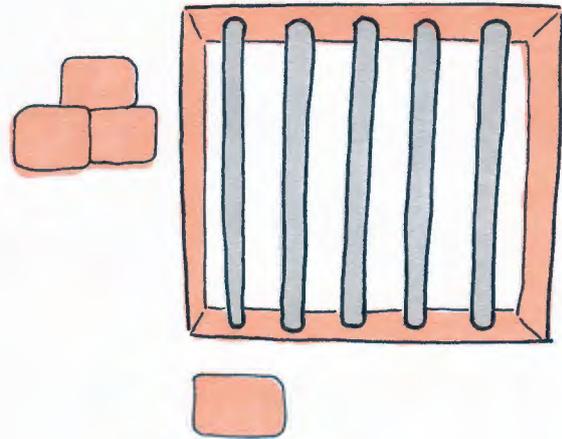


Il est aussi possible de faire appel au **Défenseur des droits**, une sorte d'arbitre chargé de régler les conflits.

Il peut aider à trouver un arrangement pour que la discrimination s'arrête.

Si la discrimination continue, le Défenseur des droits peut proposer son aide pour aller devant le juge.

Une personne qui discrimine quelqu'un.e d'autre peut aller **en prison** pendant 3 ans, et payer **une amende** de 45 000 euros.



Si un ou une élève a des problèmes à l'école, **il faut en parler** au professeur ou à la professeuse, au directeur ou à la directrice, à l'infirmier ou à l'infirmière, ou à tout autre membre du personnel.

Il est important que tout le monde se sente bien au sein de l'établissement pour s'y épanouir.



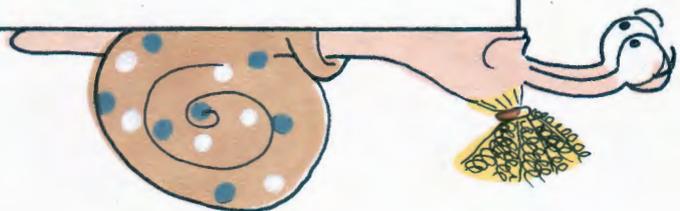
D'autres pays prennent très au sérieux la transphobie.



En **Irlande**, aux **Pays-Bas**, au **Royaume-Uni** et à **Chypre**, les autorités ont mis en place des mesures pour lutter contre la discrimination et, notamment, les intimidations dans les écoles.



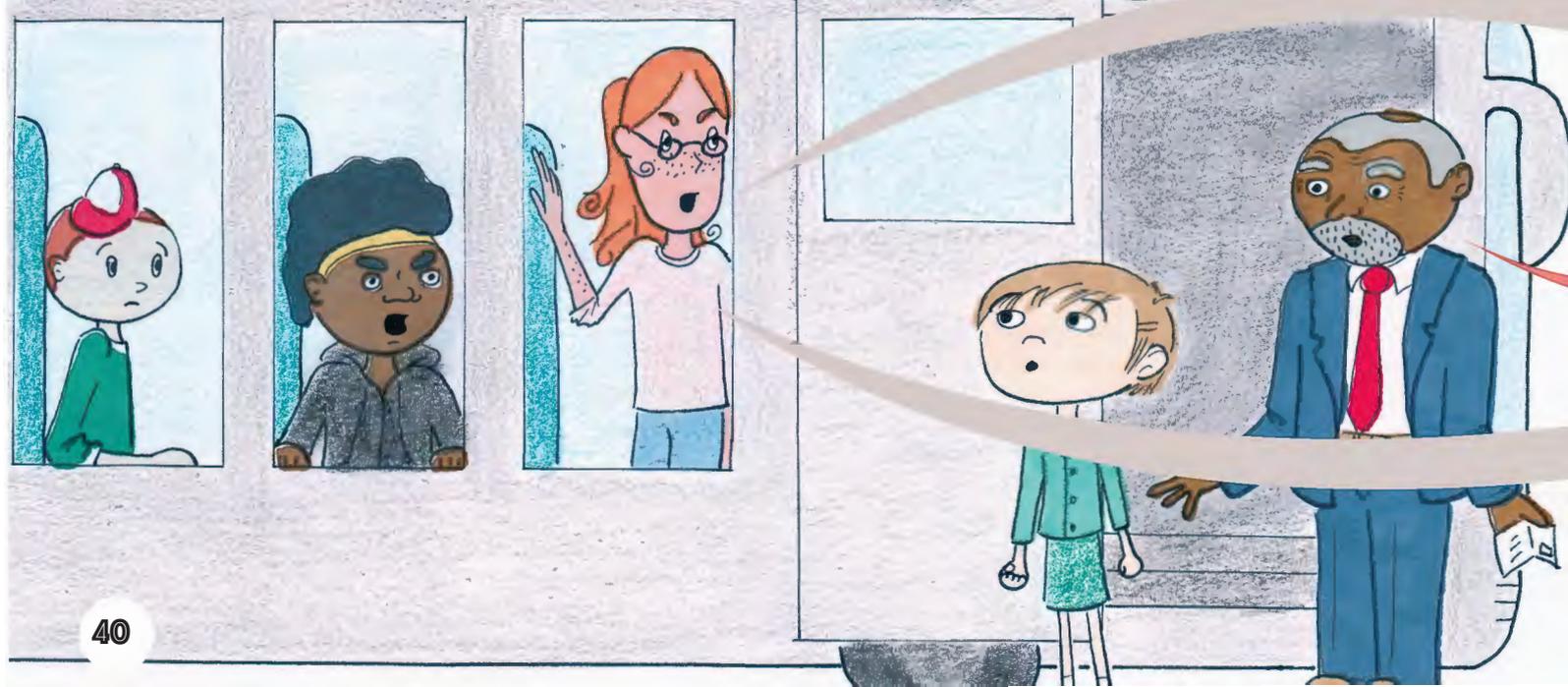
En **Espagne**, il existe même des sanctions spécifiques lorsque la discrimination est fondée sur l'identité de genre. Elle est considérée comme une infraction grave.





Montrez-moi vos cartes de bus les enfants.

Forcément, sur ma carte c'est écrit Alexis...



Mais, dis-moi petite,
c'est un garçon sur ta carte.
Tu n'aurais pas pris celle de ton frère ?

Non Monsieur,
c'est bien moi...

Mais, je ne comprends pas.
C'est une fausse carte alors ?
Je ne peux pas te laisser monter.

Non Monsieur, c'est comme ça.
C'est un garçon sur ses papiers,
mais en vrai Alexia est une fille !

Je n'y comprends rien...

Oh, mais laissez-la
tranquille !

D'accord !
D'accord !



Les amies d'Alexia
ont bien réagi.
Il faut tout faire
pour éviter
les discriminations.

Si, dans la même situation,
personne ne réagit,
il faut qu'Alexia en parle
à des personnes en qui elle
a confiance. Ses parents
peuvent l'aider à modifier
sa carte de bus et changer
sa photo par exemple.
Ils peuvent aussi contacter
le chauffeur de bus
pour lui expliquer.

CAITLYN JENNER

Animatrice américaine de télévision, ancien champion olympique de décathlon aux JO de 1976 à Montréal.

CHELSEA MANNING

Ancienne analyste militaire américaine. Elle a dénoncé des actes graves commis par des militaires américains pendant les guerres d'Afghanistan et d'Irak.

CHAZ BONO

Militant américain, écrivain, musicien et acteur.

JIN XIN

Ancien colonel de l'armée de libération chinoise, elle est devenue une chorégraphe de renom.

IAN HARVIE

Comédien et humoriste américain.

GREGORY-GLORIA HEMINGWA

Ecrivaine et physicienne américaine.

LAVERNE COX

Actrice américaine

LYNN CONWAY

Scientifique américaine.

Peu importe que tu sois fille ou garçon. Si tu as la volonté de faire quelque chose, fais-le ! Personne ne doit te laisser croire que tu n'en es pas capable. Regarde tous ces noms. Ce sont des personnes transgenres, comme toi, et ça ne les a pas empêché de réussir !

LANA ET LILLY WACHOWSKI

Deux soeurs réalisatrices américaines de films et de séries.

OCÉAN MICHEL

Comédien, humoriste, chanteur et chroniqueur français

RENÉE RICHARDS

Médecin et tennismoman américaine.

GEORGINA BEYER

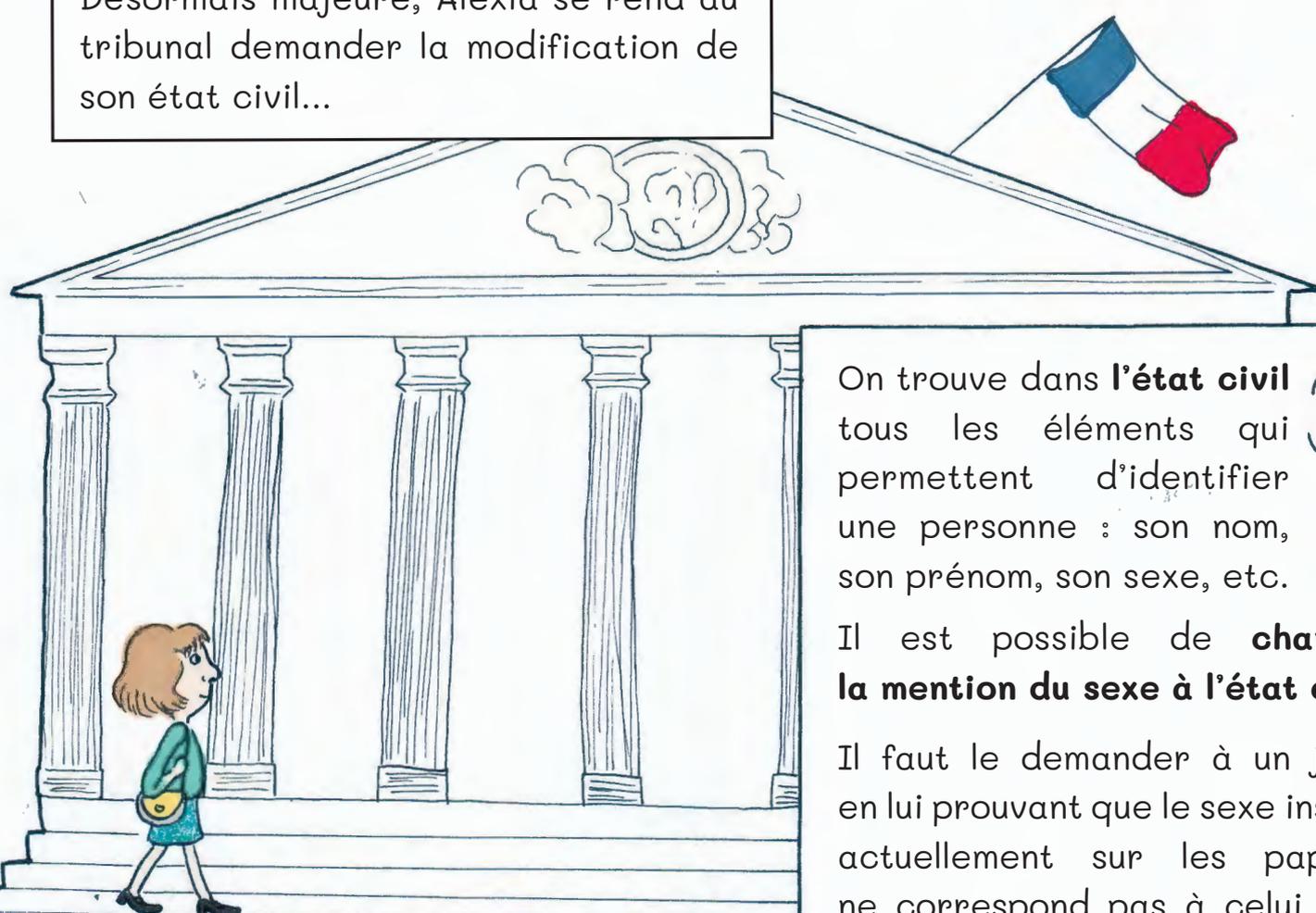
Femme politique Néo-zélandaise, certainement la première personne transgenre à faire de la politique dans le monde.





LE CHANGEMENT D'ÉTAT CIVIL

Désormais majeure, Alexia se rend au tribunal demander la modification de son état civil...



On trouve dans **l'état civil** tous les éléments qui permettent d'identifier une personne : son nom, son prénom, son sexe, etc.

Il est possible de **changer la mention du sexe à l'état civil**.

Il faut le demander à un juge, en lui prouvant que le sexe inscrit actuellement sur les papiers ne correspond pas à celui sous lequel la personne se présente et est connue. C'est gratuit. **Il est préférable d'être représenté.e par un ou une avocat.e.**

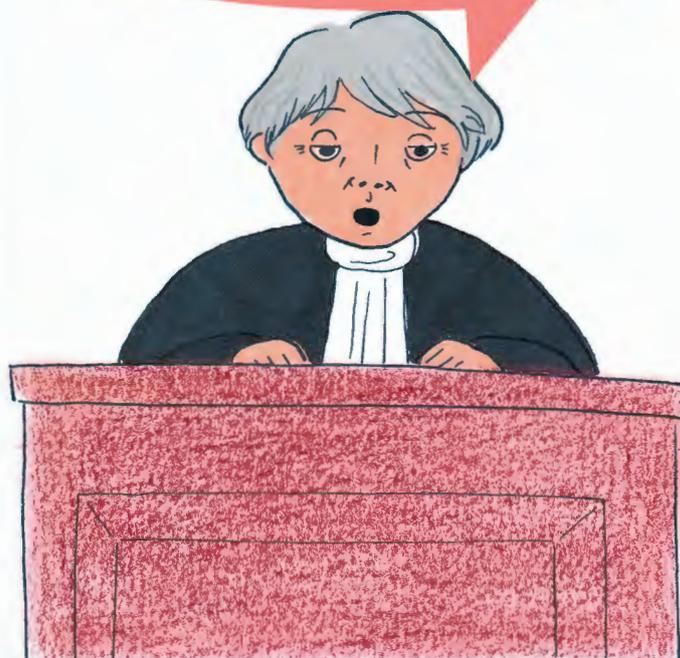
Madame, quelle est votre demande et êtes-vous représentée par un avocat ?

Madame la juge, je me présente devant vous pour obtenir le changement de sexe sur mon état civil. Je voudrais que l'on reconnaisse officiellement que je suis une femme.

Je sais que j'ai le droit d'être accompagnée par un avocat, mais je ne suis pas obligée. J'ai décidé de me présenter seule.



Pourquoi devrions-nous accepter votre demande ?



Je suis majeure et connue par mes ami.e.s et ma famille sous l'identité d'Alexia. J'ai d'ailleurs obtenu le changement de mon prénom auprès de la mairie. J'ai des attestations d'ami.e.s, de ma famille et même de mon psychologue.



Quelques mois plus tard, Alexia reçoit dans sa boîte aux lettres une réponse positive à sa demande !





Hé !
C'est mon
ancien prénom !

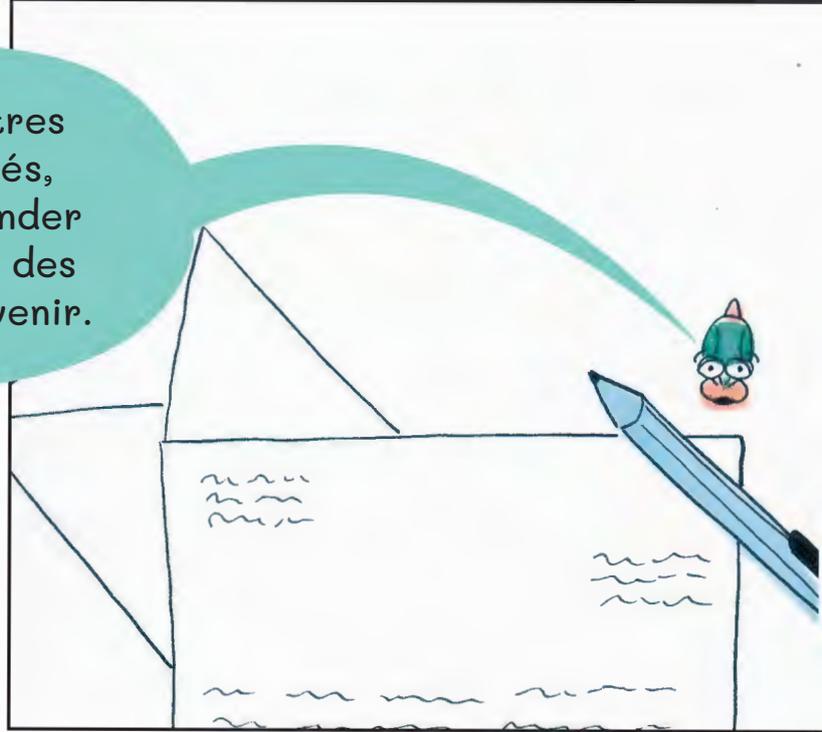


Oui Alexia !
Si tu as changé
de prénom après
l'obtention
de ton diplôme,
tu peux demander
à ce qu'on le
réimprime avec
ton nouveau prénom.



Tu pourras demander
à l'établissement
où tu as obtenu
ton diplôme de
le changer pour
qu'il soit corrigé.

Si tu rencontres des difficultés, tu peux demander au Défenseur des droits d'intervenir.



Le Défenseur des droits pourra expliquer à l'établissement scolaire pourquoi tu veux changer le prénom sur tes diplômes.



C'est important ! J'ai besoin de mon vrai prénom, sinon les autres établissements scolaires, et plus tard mon futur employeur ou ma future employeuse, ne comprendront rien !

Oui ! Et surtout, tu n'es pas obligée d'expliquer pourquoi ton ancien prénom est écrit sur le diplôme, cela relève de ta vie privée.





Dans certains pays, il est possible de changer la mention du sexe à l'état civil sur simple demande, sans aucune autre justification.

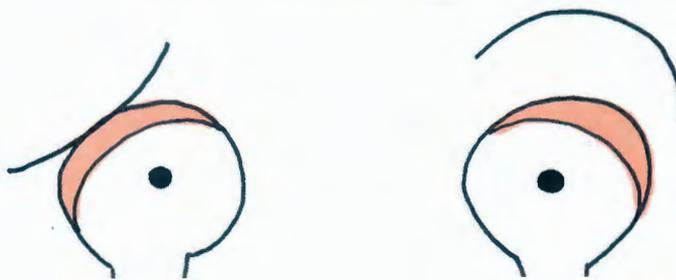
C'est le cas au **Mexique**, en **Argentine**, en **Colombie**, au **Portugal**, en **Belgique**, au **Luxembourg**, en **République d'Irlande**, au **Danemark** et à **Malte**.



D'autres pays, au contraire, fixent des critères beaucoup plus restrictifs, ce qui empêche les personnes transgenres d'accéder à leurs droits.

Au **Japon**, par exemple, elles doivent être célibataires et sans enfant.

En **Suisse**, le changement d'identité intervient toujours après l'opération et nécessite des documents médicaux.



LETTRE OUVERTE

Cette petite BD, créée par un groupe d'étudiant.e.s en droit, m'a beaucoup touché. Elle m'évoque des moments de vie qu'il a fallu et qu'il faut toujours surmonter.

Petit, je savais que j'étais un garçon mais je n'en ai jamais parlé à personne. Le soir en m'endormant, je priais pour me réveiller avec un zizi entre les jambes mais rien n'a jamais changé, et jusqu'à mes 20 ans, j'étais perdu. J'aurais tellement aimé que quelqu'un soit là pour me tendre la main, m'expliquer ce que je ressentais et ce que j'étais en train de vivre.

Nous sommes des milliers à ressentir de ne pas être né dans le bon corps ; alors ne reste pas dans ton coin et si ta famille ne te soutient pas, d'autres seront là pour toi. Tu trouveras des gens qui te considéreront, des personnes auprès de qui tu pourras exprimer qui tu es et ton désir d'être reconnu tel que tu te sens être.

Pour ma part, j'ai trop longtemps gardé ce secret en moi parce que je pensais être le seul dans cette situation et surtout parce que je ne voulais pas blesser ma famille. J'étais un vrai garçon manqué et les gens ne savaient pas à quel point. Depuis que j'ai osé en parler, jamais personne n'a été méchant avec moi. Maladroit, curieux, oui, mais profondément méchant, non.

Certains te feront ressentir que tu es inférieur à eux, laisse-les parler, continue ton chemin et plus que tout, crois en toi. Personne n'a le droit de juger ce que tu es au plus profond de toi.

Pour mes parents, mes frères et le reste de ma famille cela a été dur mais ils ont toujours été à mes côtés et j'ai eu de la chance. Ma femme, Camille, a toujours été présente et bienveillante. Elle m'a accompagné à tous mes rendez-vous, elle a été à mes côtés pour toutes mes opérations et je la remercie plus que tout parce que sans elle jamais je n'aurais eu la force d'affronter toutes ces étapes.

Aujourd'hui, je m'appelle Stéphane, il me reste une dernière opération, mes papiers sont à jour et lorsque l'on s'adresse à moi, on me dit Monsieur. Je peux enfin me reposer, je suis heureux et lorsque je me regarde dans la glace je me trouve beau.

Je n'ai plus peur de rentrer dans un magasin et que l'on me dise « Bonjour Mademoiselle », je n'ai plus peur d'aller à un mariage et que les hommes me fassent la bise pour me dire bonjour. Aujourd'hui, je suis fier de sortir de chez moi, je suis content parce que l'on me regarde et me considère tel que je me sens être, je suis un monsieur, on me sert la main pour me saluer, je me sens libre, je me sens vivre et mon fils m'appelle Papa ! »



Stéphane ARRAGAIN

RÉPERTOIRE UTILE

LE GISS | ALTER CORPUS

Association engagée auprès des personnes intersexuées. Le GISS a accepté de coopérer sur ce projet BD dont l'initiative revient à l'Alliance des avocats pour les droits de l'Homme (AADH).

TRANSGENDER EUROPE

Organisation non gouvernementale fondée pour les droits des personnes transgenres contre la discrimination et la transphobie.

C'EST PAS MON GENRE !

Lille

Association de soutien pour les personnes transgenres.

CHRYSSALIDE

Lyon

Association de support et de diffusion d'information sur la transidentité.

OBSERVATOIRE DES TRANSIDENTITÉS

Marseille

Un Site indépendant qui souhaite valoriser les études transgenres (transgender studies), c'est-à-dire

des études menées par des personnes transgenres sur les questions qui les concernent.

ORTRANS

Paris

Association d'aide aux personnes transgenres et de défense de leurs droits.

OUTRANS

Paris

Association d'autosupport, par et pour les personnes transgenres.

ACCEPTESS-T

Paris

Association dont l'objet est la lutte contre l'exclusion et la discrimination à l'encontre des personnes transgenres.

RITA

Grenoble

Association qui apporte conseil et soutien aux personnes transgenres ou qui s'interrogent sur leur identité de genre.

SUPPORT TRANSGENRE

Strasbourg

Groupe de soutien et d'informations.

DÉFENSEUR DES DROITS

France

Autorité administrative indépendante qui veille au respect des droits et libertés. Il peut être saisi notamment pour lutter contre les discriminations fondées sur l'identité de genre.

PRESS FOR CHANGE

Royaume-Uni

Association dont l'objectif est la recherche du respect et de l'égalité pour toutes les personnes transgenres au Royaume-Uni. Le groupe a dirigé la campagne pour la pleine reconnaissance juridique des personnes transgenres vivant en Grande-Bretagne, y compris le droit de se marier.

TRANSMEDIA WATCH

Royaume-Uni

Association caritative britannique qui vise à s'assurer que les personnes transgenres et intersexes soient

traitées avec exactitude, dignité et respect par les médias au Royaume-Uni.

GENRES PLURIELS

Belgique

Association promouvant la visibilité des personnes aux genres « fluides », transgenres et intersexes.

TRANS-KINDER-NETZ E.V.

Allemagne

Répertoire des organisations traitant de la transidentité.

INTERSEX & TRANSGENDER LUXEMBOURG

Association qui promeut l'égalité et le respect de chacun quelles que soient les variations de son sexe biologique, de son identité de genre et de son rôle social de genre.

AGNODICE FONDATION

Suisse

Promeut une société considérant les variations de l'identité de genre et du développement sexuel comme une richesse relevant de la diversité humaine.

et bien d'autres encore...